

# Cahier des charges Appel à projets

## **Ateliers** **Bienvenue à la retraite** **2026**

Actions collectives de prévention

Le dossier de demande dûment complété doit être transmis à la Carsat Centre Ouest **avant le :**  
**24 octobre 2025 minuit**

Par mail : [appelaprojetpreventionpa@carsat-centreouest.fr](mailto:appelaprojetpreventionpa@carsat-centreouest.fr)

Les actions seront à réaliser à partir du **02/01/26 et jusqu'au 31/12/26**

## Table des matières

I. Contexte.....	3
II. Objectifs .....	3
III. Population cible .....	3
IV. Modalités d'intervention .....	3
V. Mise en œuvre des ateliers .....	4
VI. Communication et partenariat .....	5
VII. Critères d'éligibilité : .....	5
VIII. Informations pratiques.....	6
IX. Annexes .....	6

## I. Contexte

La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027 réaffirme l'ambition de la branche retraite en matière de prévention de la perte d'autonomie notamment grâce au développement et au renforcement des partenariats à l'échelon national et local, en interbranche et en inter régimes.

Pour accompagner les futurs et nouveaux retraités dans cette étape de vie qui peut générer de nombreuses interrogations, il est important de les rassurer, de les informer sur l'accès à l'ensemble de leurs droits sociaux, de leur donner les moyens et les clés pour vivre en bonne santé et autonomes le plus longtemps possible, de faire émerger chez eux de nouvelles idées, de nouvelles envies ; de renforcer leur pouvoir d'agir.

Pour répondre à ces enjeux, l'Assurance retraite et ses partenaires inter régimes ont souhaité déployer une approche innovante, sous la forme d'ateliers « Bienvenue à la retraite ».

Cette offre « Bienvenue à la retraite » vise ainsi à accompagner les futurs et nouveaux retraités dans leur transition de l'activité professionnelle vers une retraite active et épanouie en s'appuyant sur différentes thématiques : démarches administratives et financières, projets de vie, lien social, prévention santé. Ces actions doivent leur permettre de mieux appréhender leur vie à la retraite, de préserver leur qualité de vie, leur équilibre moral, et également de maintenir leur lien social.

Afin d'appuyer le déploiement de l'offre « Bienvenue à la retraite » en 2026 sur l'ensemble de ses 7 départements (Haute-Vienne, Vienne, Charente, Charente-Maritime, Creuse, Corrèze, Deux-Sèvres), la Carsat Centre-Ouest lance un appel à projets dédié.

## II. Objectifs :

- Accompagner les futurs et jeunes retraités dans leur transition de l'activité professionnelle vers une retraite active et épanouie.
- Permettre aux futurs et jeunes retraités de mieux appréhender leur vie à la retraite, de préserver leur qualité de vie, leur équilibre moral, et également de maintenir leur lien social.

L'atelier « Bienvenue à la retraite » constitue la porte d'entrée dans le parcours « Bien vieillir ». Les opérateurs devront à cette occasion faire la promotion du portail **Pour Bien Vieillir** et **de l'ensemble des offres de prévention** portées par la Carsat et l'inter-régimes.

## III. Population cible :

- Actifs, à partir de 2 ans avant l'âge de départ à la retraite, identifiés comme fragiles (socialement ou économiquement), notamment les publics reconnus inaptes dans leur travail, travailleurs en situation de handicap ; actifs en retraite progressive...
- Nouveaux retraités, partis à la retraite depuis moins de 2 ans, autonomes (GIR 5, 6 et non girés), vivant à domicile (y compris en résidence autonomie, petite unité de vie) et en priorité les publics fragiles et en situation d'isolement social et géographique.

## IV. Modalités d'intervention :

Les modalités de l'atelier Bienvenue à la retraite sont définies dans le référentiel inter-régimes :

<https://www.pourbienvieillir.fr/referentiel-bienvenue-la-retraite>

Un atelier Bienvenue à la retraite se décline sous la forme d'un cycle d'ateliers collectifs, de 8 à 15 participants, et doit se composer obligatoirement des 4 modules socles ci-dessous.

Les modules de l'atelier Bienvenue à la Retraite	
Modules socles	Modules complémentaires
1. À la retraite : mes démarches administratives et financières	Du temps pour soi, du temps à offrir aux autres
2. Retraite : mes envies, mes projets, mon tempo !	J'aide un proche au quotidien : je veille à mon équilibre
3. Je continue de prendre soin de moi	100 % mobile à la retraite
4. Votre expérience nous intéresse !	S'enrichir de nos différences d'âge

Un module équivaut donc à une thématique traitée. Ainsi, une séance peut regrouper plusieurs modules/thématiques.

Un temps d'inclusion devra être prévu lors de la 1<sup>ère</sup> séance.

Les modules complémentaires ne sont pas prioritaires pour cet appel à candidatures.

Dans le cadre du module socle 3 « Je continue de prendre soin de moi », la Carsat Centre Ouest demandera aux opérateurs d'intégrer une information/sensibilisation sur le dispositif ICOPE, programme développé par l'OMS qui permet aux retraités de s'auto-évaluer sur 6 fonctions essentielles (vision, audition, mémoire, mobilité, nutrition, humeur) et de bénéficier d'un accompagnement en cas de besoin.

**La durée des séances et le regroupement des modules sont laissés à l'appréciation du partenaire. Forte de son expérience, la Carsat Centre-Ouest recommande de ne pas excéder 5 séances, dans la limite de 14h par atelier.**

L'opérateur retenu a la possibilité de proposer à la Carsat Centre-Ouest un format adapté aux publics fragilisés ciblés.

Des fiches techniques et des supports d'animation élaborés par la CNAV pour chaque module seront transmis aux opérateurs retenus pour aider le partenaire dans l'élaboration des supports et l'animation des séances.

## V. Mise en œuvre des ateliers

**Des ateliers en format digital peuvent être mis en place, mais le présentiel est à privilégier.** En effet, conformément à l'exigence de la CNAV, la Carsat Centre Ouest ne pourra pas mettre en place plus de 7 ateliers en distanciel sur l'année 2026.

Tous les ateliers Bienvenue à la retraite devront être réalisés avant le 31/12/2026.

Il est attendu que les opérateurs qui candidatent se positionnent au minimum sur 5 ateliers, à déployer de préférence sur plusieurs départements.

Un atelier doit compter un minimum de 8 participants et un maximum de 15 participants.

**Engagement de l'opérateur :** cibler la commune, rechercher et réserver la salle ; planifier l'atelier, promouvoir l'action, mobiliser le public cible, se concerter avec les acteurs locaux, animer les ateliers, évaluer l'action et réaliser un bilan global.

Une programmation détaillée des ateliers est donc indispensable. **Le projet de programmation des actions concernant leur implantation et calendrier devra être coconstruit et validé avec la Carsat Centre Ouest** avant sa mise en œuvre, pour garantir un bon déploiement de l'offre sur l'ensemble des départements concernés.

L'opérateur retenu s'engage à répondre aux attendus de la Carsat Centre-Ouest en termes de remontées d'informations régulières (reporting mensuel, tableaux de suivi et bilan final) et à saisir les actions sur le portail PPAS (Portail des professionnels de l'action sociale). Il devra contribuer à l'évaluation des actions mise en place.

## **VI. Communication et partenariat :**

L'opérateur a la charge de la communication relative à la mise en œuvre de l'atelier auprès du public senior en coordination avec les relais locaux pour la constitution des groupes. Il veillera au respect et à l'utilisation de la charte graphique du bien-vieillir et de la Carsat Centre Ouest.

L'opérateurs devra aller à la rencontre du tissu partenarial local et participer ponctuellement à des forums organisés sur les territoires pour faire connaître l'offre.

La Carsat Centre Ouest pourra venir ponctuellement en appui des opérateurs dans la constitution du groupe, sous forme de mailing auprès des jeunes retraités sur le territoire et pour la mise en contact partenariale. Des actions communes de communication pourront être envisagées selon les difficultés rencontrées par les opérateurs.

## **VII. Critères d'éligibilité :**

Le projet doit répondre aux exigences du cahier des charges, et du référentiel national inter régimes « Bienvenue à la retraite » notamment en termes de :

- Public cible
- Forme et contenu
- Période de déploiement (année 2026)
- Organisation et pédagogie
- Profil et qualification de l'intervenant
- Respect et utilisation de la charte graphique
- Partenaires à mobiliser

Une attention particulière sera accordée aux projets :

- Proposant des solutions concrètes de mobilisation des personnes pour constituer les groupes
- Proposant des ateliers sur les territoires prioritaires (QPV, territoires identifiés comme fragiles par l'observatoire des fragilités) et auprès des publics fragiles
- Disposant d'un ancrage local et de contacts avec le tissu local

Le coût des prestations sera également déterminant dans la sélection des dossiers. A noter qu'aucune vente de produits et de services ne peut être réalisée dans le cadre de la prestation **et le principe de gratuité doit être garanti pour les participant.es.**

## VIII. Informations pratiques

Le dossier de candidature devra être entièrement complété, daté et signé et accompagné des pièces justificatives demandées et renvoyé par mail au plus tard le 24 octobre 2025 à [appelaprojetpreventionpa@carsat-centreouest.fr](mailto:appelaprojetpreventionpa@carsat-centreouest.fr)

Les dossiers seront présentés en Commission d'Action Sanitaire et Sociale en novembre/décembre 2025.

La notification des résultats sera communiquée en suivant par courrier à l'ensemble des candidats, sélectionnés ou non.

Après avis favorable sur toute ou partie de la candidature, une convention est adressée au porteur de projet précisant les modalités financières, de suivi et de partenariat.

Le financement est attribué après signature de la convention entre le porteur et la Carsat Centre Ouest. La Carsat Centre Ouest peut financer l'action présentée jusqu'à hauteur de 100%.

## IX. Annexes

- Référentiel inter régimes « Bienvenue à la retraite »
- Dossier de candidature